



Mise en oeuvre du mandat rapidement

Par chris53

Bonjour,

Mes parents ont souhaité me prendre en tant que mandataire de protection future, acte signé devant notaire. Ma mère allant très mal (début Alzheimer) la mise en oeuvre sera effective si mon père part (malheureusement) avant. Il faut, je crois, saisir un médecin expert ? Des examens ont déjà été faits par le médecin, qui révèlent la déficience. Mon intervention sera donc obligatoire. Est-il long d'avoir un retour ? La mise en oeuvre ne peut être immédiate. Dès lors, y a-t-il des mesures "conservatoires", afin d'éviter que ma mère ne soit sujette à des demandes plus ou moins "forcées" (ce QUI RISQUE ICI D'ARRIVER°

MERCI

Par TUT03

Bonjour

pourquoi attendre le décès de votre père ?
vous devez faire appel à un médecin inscrit sur une liste établie par le procureur du tribunal judiciaire dont dépend le domicile de votre mère et déposer une requête auprès du Procureur

[url=https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/15891]https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/15891[/url]

vous pouvez envoyer la requête tout de suite avec la copie du mandat de protection future en précisant que le médecin est sollicité et fera parvenir le certificat dès que possible

Par chris53

bonjour,

je ne savais pas : le notaire m'a dit d'attendre.
Ce serait rassurant.
je crains en effet le délai du traitement au TJ..

Par LaChaumerande

Bonjour

afin d'éviter que ma mère ne soit sujette à des demandes plus ou moins "forcées" (ce qui risque d'arriver)

Pensez-vous à ce genre de situations
[url=https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie/les-mesures-de-protection/abus-de-faiblesse-des-personnes-agees-dans-quelles-situations]https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie/les-mesures-de-protection/abus-de-faiblesse-des-personnes-agees-dans-quelles-situations[/url] La loi protège, bienheureusement, les personnes fragiles.

Anecdote perso, qui remonte à loin, c'était encore en francs. Ma belle-mère déjà âgée a été séduite par un achat de produits à base de miel, pollen et gelée royale. Son aide ménagère a été surprise de voir le réfrigérateur rempli de flacons et a tout de suite téléphoné à son fils, mon mari. Qui, ni une ni deux, a contacté la société mellifère pour lui demander de venir rechercher leurs produits et de rembourser sa mère. Ce qui fut fait.

La loi est désormais plus protectrice, encore faut-il qu'une personne de l'entourage puisse réagir.

Je suis persuadée que le plus sûr pour une personne âgée rendue vulnérable par l'âge et ce n'est pas votre cas, la solitude, est la vigilance renforcée des proches.

Pourquoi ne pas envisager pour votre mère une mesure de protection, curatelle renforcée ou tutelle ? Ce serait chose faite, son trouble cognitif ne pouvant que se dégrader, hélas.

Parlez-en à votre père, même si c'est douloureux pour lui.

Bon courage.

Par chris53

plus exactement j'ai une soeur qui, fâchée avec la famille, se rapproche dernièrement de mon père et ma mère, après des années, et justement quand cela devient cata pour eux...

J'aimerais croire que ses intentions sont louables, tant je déteste les raisonnements péjoratifs

Mais je la connais et sais qu'elle cherche l'argent.

Ma mère, dans son état, est complètement démunie si mon père décède...

Et je suis plus loin qu'elle géographiquement